

**Commune de Pont-de-Poitte**  
**PROCES-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal du**  
**Vendredi 9 juin 2023**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 2 juin, s'est réuni le vendredi 9 juin 2023 à 20h00, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1<sup>er</sup> adjoint, BUISSON Daniel 3<sup>ème</sup> adjoint, BALLAND Pierre, CABOCHE Nadine, DEVAUX Antoine, GAILLARD Nadine, KOLLY Graziella, MEDIGUE Daniel, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés : Daniel PERNOT 2<sup>ème</sup> adjoint donne pouvoir à Patrick MARQUES, Eric MICAUD donne pouvoir à Daniel BUISSON, Pierre REVOL donne pouvoir à Nadine CABOCHE, GAVAND Jérôme

Désignation du secrétaire :

Nadine CABOCHE a été élu(e) secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**ORDRE DU JOUR :**

Désignation du secrétaire

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 avril 2023
2. Point par M. Patrick MARQUES 1<sup>er</sup> adjoint, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme, dont :
  - Manifestations estivales/ Marchés /Tour de France
  - Panneau lumineux
3. Transfert du Pouvoir de Police du maire sur le site de la capitainerie
4. Etude de Revitalisation
5. Point sur les travaux en cours et prévus :
  - 5.1. Travaux par les agents
  - 5.2. Travaux en cours et à venir sur la commune, dont :
    - Extension pôle santé
    - Aire de camping-cars
6. Remplacement Véhicule Agents Techniques
7. Salle : travaux, demande de subvention
8. Information projet micro-crèche
9. Projet acquisition bâtiment technique
10. Finances : Modification de la régie de recettes
11. Eau et Assainissement, dont
  - Point travaux à Poitte
  - Modification siège social Syndicat de Vouglans
12. Urbanisme, dont :
  - 12.1. Point par M. Daniel BUISSON 3<sup>ème</sup> Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours
  - 12.2. Convention avec Terre d'Emeraude Communauté /instruction des Autorisations Droit des Sols
  - 12.3. Convention pour l'installation d'un SRO (fibre)
13. Choix Référent déontologue
14. Informations communauté de communes Terre d'Emeraude : PCAET
15. Désignation des conseillers électeurs et suppléants pour les Elections Sénatoriales
16. Questions diverses

Lecture des circulaires préfectorales

Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales

Lecture de divers courriers et mails reçus

**1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 avril 2023**

Le compte rendu du 6 avril dernier est approuvé à l'unanimité des présents.

**2. Point par M. Patrick MARQUES 1er adjoint**

- Manifestations estivales :
  - 11 juin : vide grenier organisé par le foyer rural
  - 30 juin : fête d'été organisée par l'APE Pont de Poitte
  - Cirque 3 au 6 juillet : en attente d'une réponse
  - Marchés des lundis (du 26/06 au 04/09) : invitations envoyées ce mardi 06/06/23

- Marchés nocturnes (du 04/07 au 22/08)
- 13 juillet : bal populaire (buvette ADMR)
- 21 juillet : passage du Tour de France
- 22 juillet : soirée moules frites (feu d'artifice) organisée par le comité d'animation
- 29 juillet : soirée festive (feu d'artifice) organisée par le foyer rural
- 23 août : concours de pétanque
- 3 septembre : concours de pêche
- 6 au 10 septembre : marche et veillées par les amis de la Rivière d'Ain, programme à confirmer

- Marchés du lundi matin : présence du bus de l'ADMR
- Marchés nocturnes : recherche d'association pour le 15 août
- Tour de France : commune fermée de 11h30 jusqu'à 16h00 environ.

Animations : entre autre Ecran Géant place de l'Eglise, et espace restauration buvette

Décorations réalisées par les conseillères et les agents communaux : fleurs en acier et roue de vélos dans les jardinières, vélos dans les massifs et espaces verts, fanions, banderoles. Le comité d'animation décorera le rond-point, sur le stade.

Réunion « Petit déjeuner du tour » avec Christian Prudhomme ce 9/06/23. P. Marques s'y rendra

- BREVES d'ETE paraîtront début juillet avec l'agenda des manifestations.
- Panneau lumineux :  
La communauté de communes ne souhaite plus prendre en charge les 4 panneaux lumineux que l'ancienne Communauté de Communes du Pays des Lacs avait mis en place afin de faciliter la communication entre les communes du secteur notamment pour les manifestations estivales et les infos d'ordre intercommunales.  
Il a donc été donc proposé aux communes de Clairvaux, Doucier, Bonlieu et Pont de Poitte de prendre en charge la maintenance de ces panneaux. Après échange entre les communes de Pont de Poitte, Bonlieu, Doucier et la Communauté de Communes, la saisie des messages pourrait toujours se faire via le biais du service communication de la communauté de communes.  
Aujourd'hui, Clairvaux, qui a dû démonter son panneau lors de travaux, ne souhaite pas le remettre en place, Doucier préfère l'ôter pour ne pas avoir à l'entretenir, Bonlieu se pose la question de le maintenir puisqu'il ne remplira plus son rôle de communication intercommunale vu les décisions des 2 autres communes.  
Reste à Pont de Poitte à se positionner : maintenir ce panneau et reprendre également la gestion de la communication s'il ne reste plus que nous ou le faire enlever ?

**Le conseil, à l'unanimité des présents, regrette** la position de la communauté de communes sur cet outil de communication pluri communale, qui répondait également aux attentes des touristes en terme de connaissances des animations sur le secteur, **DECIDE** de le garder et de reprendre la saisie pour la commune s'il ne reste que notre commune, et demander une participation éventuelle, pour le message des autres communes.

**Une délibération sera prise**

### **3. Transfert du pouvoir de police du maire sur le site de la capitainerie**

La Régie de Vouglans souhaiterait pouvoir bénéficier d'une délégation de la surveillance policière dans l'enceinte du port de la Saisse située sur la commune. En effet la police intercommunale est souvent sollicitée par la Régie pour des interventions aux ports du Meix et ou de la Mercantine et même aussi sur le camping du Surchauffant. Bénéficiaire de cette autorisation permettrait à la police intercommunale de faire de temps en temps une ronde sur le port de la Saisse et en capitainerie voire même en cas de problème de pouvoir intervenir sur demande et surtout d'harmoniser la gestion des structures de la Régie de Vouglans

**Le conseil, à l'unanimité des présents, AUTORISE** Mme le Maire à déléguer son pouvoir de police à TEC uniquement pour la capitainerie et le port, ainsi que sur les places de stationnement situées devant la capitainerie et la mise à l'eau mais pas le parking propriété communale afin de rester en cohérence avec la décision prise lors d'un précédent conseil de ne pas accepter le service de police intercommunale, et valide le principe que cela n'engage pas financièrement la commune.

**Une délibération sera prise et l'arrêté de délégation**

#### **4. Etude de revitalisation**

Le BE souhaite une date pour fixer une visio avec le conseil municipal, afin de présenter les fiches des actions précédemment retenues. Après concertation la date du mardi 27 juin à 18h00 est retenue

Réunion publique le 3 juillet 20h00 à confirmer par le BE

#### **5. Point par Patrick Marques en l'absence de Daniel PERNOT excusé**

##### **5.1 - Travaux par les agents**

- Entretien des espaces verts, fleurs, nettoyage façade bâtiment 52 Grande rue
- Accompagnement des élus dans les décorations pour le tour de France.
- Installation de sécurisations autour de la future l'aire de défense incendie route de la Saisse

##### **5.2 – Travaux en cours et à venir sur la commune, dont**

- **Extension pôle santé :**

Modification de l'accès et sécurisation de la cour intérieure, et création brise vue.  
Mme LEMAGUE occupera le cabinet à partir de mi-septembre.

- **Aire de camping-cars**

Maçonnerie terminée et terrassement fini semaine prochaine, kiosque eau et électricité payant (2€), normalement l'aire sera opérationnelle en juillet.

- **Vente du réciprocat :**

Patrick MARQUES a trouvé acquéreur pour le réciprocat au prix de 350 €. Pour mémoire le prix d'acquisition était en avril 2018 de 789 € TTC subvention à 80 % sur le HT à l'époque

**Le conseil, à l'unanimité des présents, APPROUVE** la vente et la sortie de ce réciprocat de l'inventaire communal.

**Une délibération sera prise.**

#### **6. Remplacement véhicule service technique**

Suite au vol du véhicule technique dans l'atelier technique rue des Artisans, il convient de trouver rapidement un véhicule. GROUPAMA a mis à disposition un véhicule de prêt pour une durée de 30 jours à compter du 2/06/2023.

Le président du Foyer Rural vend un véhicule du Foyer Rural au prix de 5 000€

**Le conseil, à l'unanimité des présents, APPROUVE** l'achat du véhicule du Foyer Rural au prix de 5 000 €.

**Une délibération sera prise.**

#### **7. Salle multi-activités : travaux, demande de subvention**

L'appel d'offre est lancé, une cinquantaine de dossiers ont été retirés, tous les lots ont été couverts au niveau des retraits de dossier, des visites ont commencé.

Les offres doivent être rendues pour mercredi 21 juin, 12h00 dernier délai.

La commission d'appel d'offre ouvrira et vérifiera la validité des offres mercredi 21/06 après midi 14h00. L'étude se fera le mercredi 28 juin et sera présentée pour décision au conseil municipal du 12 juillet. Une délibération sera prise.

## **8. Information projet micro-crèche**

Mme MANON PELLETIER est intéressée pour acheter une parcelle au lotissement les Lattrets, pour la construction d'une micro-crèche.

Il faudra revoir le plan d'aménagement.

Le conseil autorise Mme le maire ou le 3eme adjoint à modifier le PA si besoin.

## **9. Projet acquisition bâtiment technique**

Suite à la demande des kinés de s'agrandir, il est regardé l'acquisition d'un bâtiment pour déplacer les équipes techniques et pouvoir leur vendre notre local actuel. La commune envisage une acquisition partagée avec Pierre Revol. Une partie de la parcelle pourrait être nettoyée et aménagée pour être revendue à une autre entreprise.

Au départ le prix d'acquisition était envisagé aux alentours de 115 000 €, et aujourd'hui le propriétaire en demande 150 000 €.

Le conseil demande de continuer les négociations cette augmentation n'étant pas justifiée au vu de l'état de l'infrastructure.

## **10. Finances : modification de l'arrêté de la régie de recettes**

Avant la mise en service de l'aire de camping-car, il convient de délibérer du prix d'utilisation de l'aire de vidange.

Dans un second temps si le mode d'accès au service par des jetons est retenu, il s'agira de rédiger un arrêté de nomination de mandataire de régie de recettes par commerçant sollicité, et enfin de modifier l'arrêté de régie de recettes en y incluant le coût d'une vidange.

Mme le Maire et M. PERNOT proposent de fixer le prix du service à 2 € et de modifier la régie de recettes

**Le conseil, à l'unanimité des présents, APPROUVE** le prix du jeton à 2 €.

**Une délibération sera prise et les arrêtés afférents à cet avenant de régie seront rédigés.**

## **11. Eau et assainissement, dont**

### **• Point travaux à Poitte :**

Les travaux avancent, la boucle du Château d'eau devrait être terminée fin juin comme prévu.

Une remarque a été faite sur la qualité des matériaux dans la boucle du château d'eau.

La couche de roulement et finition de la voirie sont prévus en 2024.

### **• Modification siège social Syndicat de Vouglans :**

Par délibération n° 2023-13, le comité syndical du SMPERV dans sa séance du 11 mai 2023 a décidé de déplacer le siège social actuellement en mairie d'Orgelet vers la mairie de Patornay.

Le changement du siège social induit une modification des statuts qui est soumise aux dispositions de l'article L.5211-20 du CGCT.

Pour ce faire, les membres du syndicat mixte doivent se prononcer sur ce changement de siège dans un délai de 3 mois à compter du 11 mai 2023.

**Le conseil, à l'unanimité des présents, AUTORISE** le déplacement du siège social du syndicat des eaux de Vouglans d'Orgelet à Patornay.

**Une délibération sera prise**

## **12. Urbanisme et Foncier**

### **12.1 – Point par Daniel BUISSON, 3<sup>ème</sup> adjoint sur dossiers urbanisme en cours depuis le 6/04/23**

- Sur 17 déclarations de travaux :
  - 11 acceptées (dont 1 avec arrêté comprenant des prescriptions),
  - 6 en cours d'instruction (dont 1 avec demande de pièces complémentaires)
- 4 DIA reçues
- 1 Permis de construire accepté (salle multi—activités)
- 1 Permis de démolir en cours d'instruction (nouveau pôle santé)

- 1 AT acceptée (accessibilité garage DELZENNE)
- Remarque du conseil sur une DP modifiant toiture : la modification de pente ne s'insère pas dans l'espace environnant et la surface de plancher nécessiterait un PC et non pas une DP

### **12.2 – Convention avec Terre d'Emeraude Communauté pour l'instruction des Autorisations Droit des Sols**

Lors du conseil communautaire du 05 avril dernier, la délibération n°054/2023 relative au renouvellement de la convention portant adhésion au service mutualisé d'instruction des actes et des autorisations relatifs à l'application du droit du sol de Terre d'Emeraude Communauté a été adoptée. Il convient à présent que le conseil municipal délibère à son tour sur le projet de ladite convention qui prévoit notamment l'indexation de la part fixe sur la masse salariale.

**Le conseil, à l'unanimité des présents, AUTORISE** Mme le Maire à signer le renouvellement de la convention ADS avec TEC.

**Une délibération sera prise**

### **12.3 – Convention pour l'installation de deux SRO (fibre)**

Mme le Maire expose :

- Qu'ALTITUDE FIBRE 39 assure, sur une durée de trente (30) ans, le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en exécution de la convention de Délégation de Service Public conclue le 04 février 2021 avec le Département du Jura. A ce titre et ALTITUDE FIBRE 39, afin de répondre à ses obligations de service public, doit procéder à l'implantation d'infrastructures composant le réseau de communications électroniques.

Dans ce cadre, ALTITUDE FIBRE 39 propose de définir conventionnellement les modalités d'implantation, d'exploitation et d'entretien des équipements de communications électroniques dans le but de l'arrivée de la fibre optique très haut débit sur le domaine privé de la commune de PONT DE POITTE. Deux SRO étant installés par ALTITUDE FIBRE 39 sur 2 parcelles du domaine privé de la commune (A912 et A1374) ; deux conventions distinctes seront établies, chacune indiquant à l'article 3 la référence cadastrale de la parcelle.

**Le conseil, à l'unanimité des présents, AUTORISE** Mme le Maire à signer les conventions et tous documents relatifs à cette affaire.

**Une délibération sera prise**

## **13. Choix référent déontologue**

Lors du précédent conseil les élus n'avaient pu se prononcer sur le choix d'un déontologue, tel que demandé à l'article 218 de loi 3DS (loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification) prévoit la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la Charte de l'élu local (article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales).

Pour faciliter cette démarche et faire gagner du temps, **l'AMJ a déjà identifié un référent déontologue qui a accepté de mener cette mission pour notre collectivité**, au coût de 80 €/dossier.

**Le conseil, à l'unanimité des présents, DESIGNE** le référent identifié par l'AMJ comme référent pour les élus de la commune de PONT DE POITTE.

**Une délibération sera prise**

## **14. Informations communauté de communes Terre d'Emeraude**

Mme le maire et les conseillers qui y ont participé relatent la présentation du diagnostic et des enjeux climat-air-énergie ayant eu lieu à Moirans sur le Plan Climat Air Energie Territorial du 23 mai.

Toutes les informations sur le Plan Climat de Terre d'Emeraude Communauté se trouvent sur

- la page dédiée de la collectivité : <https://www.terredemeraude.fr/environnement/plan-climat-air-energie-territorial/>
- le forum du projet : <https://planclimat-terredemeraude.fr/>

#### **15. Election des conseillers électeurs pour les Elections sénatoriales et désignation membres commission de contrôle**

Il faut procéder à l'élection des conseillers qui iront voter aux sénatoriales. La commune de Pont de Poitte doit élire 3 conseillers électeurs et 3 suppléants. Sont élus à l'unanimité :

- **Election des conseillers électeurs pour les élections sénatoriales**  
Antoine DEVAUX ; Daniel BUISSON, Christelle DEPARIS VINCENT délégués  
Graziella KOLLY, Nadine CABOCHE, Patrick MARQUES Suppléants  
Au 1<sup>er</sup> tour par 13 voix chacun
- **Désignation membres commission de révision des listes électorales**  
Lors du conseil municipal du 6/04/23, il convenait de désigner 2 conseillers municipaux (1 titulaire + 1 suppléant) à la commission ci-dessus citée. Mrs PERNOT et BUISSON avaient été désignés, cependant les conseillers désignés ne doivent être ni maire, ni adjoints.  
Ainsi il convient de désigner 2 autres conseillers. Ont été élus :  
Graziella KOLLY, Daniel MEDIGUE

#### **16. Questions diverses**

Mme le maire présente le dispositif « Dans 1000 communes la Forêt fait Ecole » qui pourrait se mettre en place sur le secteur. En partenariat avec l'ONF et le comité des communes forestières il consisterait à faire suivre à une classe une petite parcelle forestière et ainsi faire découvrir aux élèves la gestion du bois, les rôles de la forêt (tant écologique économique qu'espace de loisirs). C'est un programme sur plusieurs années. Le conseil valide le choix de la parcelle abritant la chênaie naturelle et d'une parcelle spontanée à proximité et souhaite proposer cette action à l'école.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 12.  
Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à  
contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.*